



Demande de Préparation de Mariage (Mariage en Suisse)

La personne domiciliée en Suisse qui souhaite se marier doit envoyer les documents suivants à l'Ambassade de Suisse à Cuba :

- Communication écrite ou électronique (mail) informant de l'intention de se marier en Suisse.
- Pour les citoyens suisses : Copie du certificat individuel d'état civil et copie du passeport suisse.
- En cas d'étrangères avec Permis de résidence type C : Copie d'Attestation d'état civil et copie du permis.

La personne cubaine qui envisage se marier en Suisse devra compléter et signer, auprès de l'Ambassade de Suisse à Cuba, les formulaires suivants :

- Demande en vue du mariage (demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage). *
- Déclaration relative aux conditions du mariage. *

* La partie suisse qui n'a pas son domicile à Cuba devra compléter les mêmes formulaires en Suisse ou auprès de l'office d'état civil compétent pour son lieu de domicile

Documents pour la préparation du mariage :

- Acte de naissance.
- Certificat d'état civil avant le mariage
 - Si célibataire : Confirmation de célibat.
 - Si divorcé : jugement de divorce + certificat du mariage antérieur.
 - Si veuf/veuve l'acte de mariage précédent + l'acte de décès du conjoint/de la conjointe décédé/décédée.
- Affidavit de domicile avec un notaire ou confirmation de domicile au bureau d'Immigration (Oficina de Inmigración y Extranjería).
- Passeport cubain (sera rendu au titulaire), avec deux photocopies de la feuille des données personnelles (sans légalisation).

Tous les documents originaux cubains ne doivent pas dépasser les 6 mois lors de leur établissement et doivent être légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba (MINREX) et présentés avec une photocopie recto verso.

Le montant total des émoluments consulaires est de CHF 230.00, payable au guichet en argent liquide **CUP**. Le total est composé de la manière suivante: pour la traduction et légalisation des documents, pour l'obtention des formulaires pour la demande en vue du mariage, pour les frais d'envoi par courrier diplomatique, pour la confirmation d'immatriculation (au cas où le/la fiancé/fiancée suisse était immatriculé/e auprès de la représentation suisse à La Havane).

Documents pour la demande de visa pour prise de domicile en Suisse :

- 3 formulaires « Demande de visa D pour la Suisse » dûment remplis et signés (pour séjour supérieur à 90 jours).
- 3 photos 3.5mm X 4.5mm (récentes, de bonne qualité et background blanc)
- Casier judiciaire récent (version internationale), légalisé par le MINREX (antécédentes pénales) + 1 photocopie de bonne qualité en blanc-noir et recto verso.
- Casier judiciaire récent, (version nationale), sans légalisation + 1 photocopie de bonne qualité en blanc-noir.
- Passeport cubain avec trois photocopies de la feuille des données personnelles (sans légalisation).
- Émoluments de 80.00 EUR payables en **CUP**.

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ **8 à 12 semaines**. L'Ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions sur ce sujet.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

Teléfono: +53 (0)7 204 26 11
Fax: +53 (0)7 204 11 48
+41 (0)58 464 18 46 (47)
+41 (0)58 464 18 49
hav.vertretung@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana